

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien pour préserver le patrimoine français. En fédérant les énergies publiques et privées, la Fondation participe activement au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Votre don ira à un projet de qualité !

► La Mission Patrimoine

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Patrimoine portée par Stéphane Bern, dont l'objectif est de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.



► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Île-de-France
153 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
06 82 72 24 44
idf@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



MAIRIE DE SURESNES

2, rue Carnot
92150 Suresnes



MUSÉE D'HISTOIRE URBAINE ET SOCIALE DE SURESNES

1 place Michel-Colucci, Dit Coluche
92150 Suresnes

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration du

Portail aux escargots

Suresnes

MISSION
STÉPHANE
BERN

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Ville de Suresnes / Yazid Menour - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.missionbern.fr

► Soutenez la restauration du portail aux escargots !



◆ ◆ REDONNER SA SPLENDEUR AU PORTAIL AUX ESCARGOTS

Seul vestige de la propriété de Charles Frederick Worth à Suresnes, le Portail aux Escargots présente aujourd'hui un état de dégradation préoccupant. La structure a déjà perdu sa partie droite, autrefois symétrique, et **de nombreux éléments structurels et esthétiques sont altérés**: briques fissurées, pierres érodées, dépôts de pollution, développement de végétation invasive sur la terrasse, grille en fer forgé écaillée et incomplète, vitrail endommagé.

Face à ce constat, la Ville de Suresnes souhaite engager une restauration complète de la façade principale, à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Worth. Cette intervention permettra de préserver et valoriser un édifice remarquable, témoin du goût de son constructeur pour l'ornementation et les arts.

◆ ◆ LE PORTAIL AUX ESCARGOTS, VESTIGE DE LA PROPRIÉTÉ WORTH À SURESNES

En 1864, **Charles Frederick Worth**, créateur visionnaire considéré comme le **père de la haute couture**, s'installe à Suresnes. Il transforme alors une demeure existante en un véritable **chef-d'œuvre architectural**, alliant styles et

ornements dans un éclectisme raffiné. À travers ce domaine, Worth affirme son goût pour les arts décoratifs et la mise en scène, accueillant clientes, personnalités et amis dans un cadre somptueux, loin de l'agitation parisienne.

Après le décès de Charles Frederick en 1895 et de Marie Worth en 1898, le château est démoli par leur fils Gaston. Aujourd'hui, le Portail aux Escargots constitue le dernier vestige matériel de cette fastueuse propriété, témoignage unique du raffinement et de la personnalité de Charles Frederick Worth à Suresnes.

◆ ◆ PRÉSERVER UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL SINGULIER

Au-delà de la restauration architecturale, ce projet s'accompagne d'un vaste programme culturel. D'octobre 2025 à juin 2026, le Musée d'histoire Urbaine et Sociale de Suresnes (MUS) consacrera une **exposition temporaire** à Charles Frederick Worth.

Montant des travaux	90 000€
Objectif de collecte	20 000€
Début des travaux	2025



Credit photos © Ville de Suresnes / Yazid Menour



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Portail aux escargots

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/103144

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (voir adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Portail aux escargots

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐